

D.2021.04.07.8.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Avril 2021

8- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES
8.3 - Contribution Supplémentaire versée par le SICOVAL au SMTC pour l'année 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Monsieur le Président rappelle que l'augmentation des dépenses du réseau, conséquence naturelle de la mise en service d'équipements de transport (lignes de métro, lignes de tramway, BSP...) conjuguée au poids de la charge de la dette, conduit à un déséquilibre structurel de la section de fonctionnement du budget du SMTC.

Les recettes courantes (versement mobilité, recettes d'exploitation du réseau, contributions des collectivités membres) ne permettent pas d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le SICOVAL qui a mis au rang de ses actions prioritaires le développement de la mobilité, a décidé de renforcer sa participation financière au SMTC, et de participer activement à la mise en œuvre des projets de métro. Il l'a confirmé par courrier du 2 octobre 2020.

En améliorant la capacité d'autofinancement du SMTC, le SICOVAL entend ainsi donner au SMTC les marges de manœuvre nécessaires à l'équilibre de son budget.

Pour l'année 2021, le SICOVAL a prévu d'affecter une ressource de 1 749 359,00 € au profit du SMTC, dont une contribution statutaire de 1 349 359,00€, majorée d'une contribution supplémentaire de 400 000,00 €.

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver le montant de la contribution supplémentaire du SICOVAL pour l'exercice 2021 d'un montant de 400 000,00€.

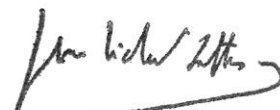
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : FIXE la contribution supplémentaire du SICOVAL à 400 000,00 € pour l'exercice budgétaire 2021.

ARTICLE 2 : DIT que le montant correspondant est inscrit en recette au budget primitif 2021 du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES